



LE HERISSON

Expressions de Faulquinois

Voici la seconde et dernière partie de mes commentaires sur les délibérations du conseil municipal (21 novembre 2022) qui en comptait 3.

J'avais traité les deux premières qui portaient sur la nomination d'un nouvel adjoint pour remplacer le démissionnaire Alain LABRE.

Pour l'équipe majoritaire, il fallait à tout prix **justifier le « salaire » injustifié** de ce nouvel adjoint **qui depuis plusieurs mois n'habite plus la commune** mais une commune rattachée à la communauté de communes de Saint-Avoid.



Le goût pour l'argent n'est plus à démontrer pour cet adjoint, citons-le, **Serge PIERSON** qui déclarait à la presse, **les yeux dans les yeux**, ce mensonge :

**« Je veillais
à ce que chaque euro de l'argent public dépensé
l'était à bon escient ».**

Il est vrai que presque 700€/mois, **pris sur le budget des faulquinois**, ça met du beurre dans les épinards. Voir lettre à la fin de la publication.

Etonnant de **Serge PIERSON** qui voulait faire une liste **EN MARCHÉ** avant de se rallier courageusement au candidat **BIANCHIN**.

N'est-ce pas son mentor, aujourd'hui président de la République, qui depuis plusieurs semaines dit aux français que « *c'est la fin de l'insouciance, nous parle de sobriété et de faire des économies* ».

Tiens ça me donne une idée, et si j'adressais un courrier au président Macron pour lui parler du comportement d'un de ses fans ?



Les économies c'est pour les Faulquinois et ça l'adjoint PIERSON l'a bien compris. Mais nous reparlerons de lui dans une très prochaine publication, de plus une partie du prochain numéro du périodique communal **LE HERISSON** lui sera consacrée.

--0--

Puisque j'ai évoqué le sujet des économies, la 3^{ème} délibération portait sur l'extinction de l'éclairage public.



Dans un article de presse, le maire **BIANCHIN** et son fidèle adjoint **MILAZZO** ont présenté leur plan d'économie. «**50 000€** » annoncent fièrement nos TIC et TAC locaux sans le démontrer. Créhange, pour les mêmes tranches horaires, annonce **140 000€**.

undefined - jeudi 1 décembre 2022

Saint-Avold et environs

FAULQUEMONT

Extinction de l'éclairage public entre 23 h et 5 h dès ce jeudi

Nicolas THIERCY



Le maire de Faulquemont, Bruno Bianchin (à gauche), et son adjoint chargé des travaux, Marcel Milazzo, expliquent pourquoi la commune a opté pour la suppression partielle de l'éclairage public de 23 h à 5 h. Photo RL /Nicolas THIERCY

La municipalité de Faulquemont a pris la décision de couper partiellement l'éclairage public entre 23 h et 5 h du matin afin de réduire sa facture énergétique. Dans le même ordre d'idée, les deux tiers de ses décorations lumineuses de Noël resteront au placard cette année.

C'est dans « un contexte de nécessité économique » mais aussi de nécessité écologique » que les élus faulquinois ont voulu initier des actions en faveur de la maîtrise des consommations d'énergie.

La commission Environnement a mené une réflexion, d'une part, sur la pertinence de limiter le chauffage des bâtiments publics et, d'autre part, l'opportunité de procéder à une extinction nocturne partielle de l'éclairage public.

Les préconisations de la commission ont été présentées aux membres du conseil municipal lors de [la séance du 21 novembre dernier](#).

La majorité des élus présents a décidé que l'éclairage public serait éteint de 23 h à 5 h. La coupure de nuit nécessitant la présence d'horloges astronomiques, les services techniques municipaux ont ainsi équipé la totalité des 45 armoires de Faulquemont et Chémery. Ces travaux permettront une extinction à partir de ce jeudi 1^{er} décembre. « Cette décision devrait permettre de réaliser un gain de plus de 50 000 € sur une année civile complète », fait savoir Marcel Milazzo, adjoint au maire chargé des travaux.

« Dans un souci d'économie, [l'éclairage traditionnel est remplacé progressivement depuis deux ans par des éclairages à LED](#) moins énergivores et cet effort sera maintenu pour les années à venir, promet [le maire Bruno Bianchin](#). Ces travaux sont réalisés en régie par les agents des services techniques municipaux à l'aide d'une nacelle. » Faulquemont compte 1 524 points lumineux dont 510 déjà équipés de lampe LED avec réduction de puissance intégrée.

« C'est également dans cette optique de consommation limitée d'électricité que l'installation des décorations lumineuses de Noël a été réétudiée, indiquent les élus. Une quarantaine de motifs seront installés cette année contre 150 l'an passé. »

Chacun pourra constater que dans le plan de ZIG et PUCE, **il n'est pas prévu de réaliser des économies en réduisant** le nombre d'adjoint au maire, ne serait-ce qu'en supprimant le poste d'adjoint du « soldat » **PIERSON**. Il fallait le sauver.



--0--

Mais voyons ce qu'il s'est dit sur les économies au cours de ce conseil municipal.

Le conseiller municipal PETRY a ouvert les débats en faisant remarquer que *« cette décision était relativement consensuelle dans les communes où il a été décidé d'éteindre l'éclairage »*.

Comme le montre l'article de presse-ci-dessous, la commune de Diesen l'a fait.

undefined - mardi 6 décembre 2022

Saint-Avold et environs

DIESEN

La municipalité décide d'éteindre l'éclairage public une partie de la nuit

Devant l'augmentation des coûts de l'énergie qui impacte d'une manière non négligeable les finances de la commune de Diesen du 25 octobre au 2 novembre, la municipalité a organisé une consultation des habitants sur l'extinction de l'éclairage public la nuit. La majorité des sondés ayant répondu favorablement à cette extinction, l'éclairage public sera coupé de 23 h à 5 h.

Les illuminations de Noël, toutes à LED, seront installées afin de garder l'esprit de Noël. Elles s'éteindront en même temps que l'éclairage public. Cependant, certaines décorations munies d'un éclairage à piles brilleront toute la nuit.



A Faulquemont, **BIANCHIN** a affirmé qu'une réunion avait eu lieu le vendredi 18 novembre à 18h au centre social du Bas-Steinbesch.

Sauf que personne ne l'a su malgré les affirmations de l'adjointe LOUIS et du conseiller municipal délégué (rémunéré) DUPONT.



Malgré nos recherches, nous n'avons trouvé aucune trace de cette parution dans la presse.

BIANCHIN, LOUIS et DUPONT

Auraient-ils menti aux conseillers municipaux ?

Le conseiller PETRY poursuit : *« l'extinction des lumières est une gêne à la circulation. Les conducteurs roulent en s'aidant des lignes blanches de signalisation horizontale »*. PETRY fait remarquer *« qu'à FAULQUEMONT la signalisation horizontale est peu visible sur beaucoup de routes »* et de proposer de *« repeindre le marquage au sol central afin de faciliter la circulation, ce plan d'action pouvant être mis en place rapidement afin de garantir la sécurité des usagers »*.

Mais c'était sans compter, **sur la mauvaise volonté** de nos PLACID et MUSEAU

MILAZZO affirme que « **le traçage des routes ne peut se faire qu'en période sèche, le temps actuel ne le permettant pas** », BIANCHIN ajoutant que « **la commune était tributaire des sociétés de marquage** ».

Et la réponse du conseiller PETRY fut : « **Le traçage ne s'est pas effacé en quelques jours et nous regrettons que les élus n'aient affecté que 80 000€ en 2022 pour la réfection des voiries, dont une partie a été affectée à d'autres priorités** ».



On s'étonnera ici, du silence assourdissant du conseiller municipal délégué (rémunéré) Jean-Luc DUPONT en charge de la réglementation et de la police municipale. Ici, **il aurait dû intervenir** en donnant raison au conseiller PETRY. **Mais chez BIANCHIN on ne mord pas la main qui te paye.**

Ce sera donc celui qui a la véritable fonction de maire, l'adjoint **BLANCHARD**, qui précisera
« **Toute signalisation est à la charge de la collectivité en agglomération** ».

Le débat se poursuit avec la possibilité de rétablir l'éclairage pour la nuit du Nouvel-An, les gens rentrent plus tard chez eux.

Le conseiller LABRE suggère : « **Comme toutes les horloges astronomiques ne sont pas encore installées, il serait peut-être opportun d'attendre début janvier pour interrompre l'éclairage public la nuit** ».





Mais quand « ON VEUT PAS », « ON VEUT PAS ».

Encore une fois, l'adjoint MILAZZO est hors sujet et ne répond à la question de monsieur LABRE. La réponse de MILAZZO, spécialiste en programme d'éclairage électrique depuis peu, raconte « *Qu'il faut programmer près de 50 horloges astronomiques sur le territoire de la commune. Cela semble difficile* ».

Qu'en sait-il, il n'a pas essayé.

Tout l'art de dire n'importe quoi et son contraire.

Le problème est que cela dure depuis 2008.



Si ces élus faisaient le travail pour lequel ils sont grassement payés, ils entendraient la **colère de faulquinois** qui s'interrogent du maintien de l'éclairage durant les heures décidées par ces élus (23h/5). Restent allumés toute la nuit : la **bibliothèque, la mairie, un collège, la rue de la Piscine, la zone industrielle...**



Mais à 23h, vos élus dorment. Et puis il fait froid dehors.

Quelques commentaires faulquinois : « *Foutage de gueule / C'est là qu'on voit qu'on nous prend vraiment pour des cons / Ils ont fait couper l'éclairage dans la ville et eux se donnent le droit de laisser allumer / Ils se foutent de nous / La fin de l'abondance mais pas pour tout le monde...* ».

ça peut plus durer



ET pourtant à la demande de la conseillère DYDUCH « *Quels sont les lieux concernés par la coupure de l'éclairage public* »,

BIANCHIN répondait « *l'extinction concernera toute la commune* ».

Bref nos **Heckle et Jeckle** (également dénommés **Hulu et Berlu**) excellent dans l'incompétence comme le démontrent leurs réponses au cours de ce conseil municipal.

--0--

Mais voyons ce que vos élus nous proposent pour le prochain conseil municipal :



Ça commence bien avec le point N° 1. **Serge PIERSON** sera conforté dans son poste d'adjoint avec une présidence de commission ... **sans les compétences qui vont avec.**

Avec cette décision, le lendemain de ce conseil, **PIERSON sera nommé vice-président du CCAS**, toujours sans les compétences mais le salaire de 680€/mois.



Mais attendons le vote des élus de la majorité, nous verrons jusqu'où va leur courage.

Je leur suggère de demander le vote secret.

Avec le point N° 2, on atteint le summum de l'... mais je ne vais pas tout vous dévoiler toute de suite

LUNDI 12 DECEMBRE 2022 à 19 H 00 à l'Hôtel de Ville - salle du conseil municipal

ORDRE DU JOUR :

1. **ADMINISTRATION GENERALE** : Commissions municipales de travail
2. **ADMINISTRATION GENERALE**: Autorisation d'ester en justice
3. **ADMINISTRATION GENERALE**: Indemnités de fonction
4. **ADMINISTRATION GENERALE** : Marché d'exploitation des installations thermiques des bâtiments communaux – Avenant n° 1
5. **ADMINISTRATION GENERALE** : Modification du règlement intérieur du Conseil Municipal
6. **FINANCES** : Budget Général – Décision modificative n°1
7. **FINANCES** : Engagement des dépenses d'investissement
8. **FINANCES** : Subvention de fonctionnement CCAS
9. **FINANCES** : Nouveaux tarifs
10. **FINANCES** : Fixation du loyer de l'appartement au-dessus de la structure France Services
11. **FINANCES** : Adhésion à l'application CHAZ dans le cadre de la répartition du produit de la chasse
12. **FINANCES** : Indemnités pour la répartition du produit de la chasse
13. **FINANCES** : Transports enfants CHEMERY
14. **PATRIMOINE** : Acquisition de parcelles dans le cadre de la régularisation cadastrale du rond-point de la rue de la Piscine
15. **PATRIMOINE** : Vente d'une place à bâtir – Impasse du Cellier
16. **SUBVENTIONS** : Attribution des subventions aux associations pratiquant un sport de compétition
17. **FORETS COMMUNALES** : Coupes et travaux d'exploitation 2023

Lettre à PIERSON

Patrick BONNET
11, rue République
57380 Faulquemont

Faulquemont, le 23 octobre 2022

Monsieur Serge PIERSON
9, rue Long Pré
57380 Faulquemont

Monsieur,

Je découvre que depuis le mois de mai 2022 vous n'habitez plus la commune de Faulquemont, **votre nouvelle résidence se trouvant dans une intercommunalité voisine.**

Les textes précisent que l'obligation de résidence sur le territoire de la commune où il a été élu ne s'applique à aucun élu municipal : ni au maire, ni aux adjoints (*quel que soit leur rang*) ni aux conseillers municipaux « simples ».

Cependant je m'étonne que vous n'ayez pas eu la courtoisie, la politesse, l'honnêteté d'en informer les conseillers municipaux, alors que vous en avez eu deux fois l'occasion lors des conseils municipaux du 27 juin 2022 et du 26 septembre 2022.

Avez-vous craint une remarque d'un de ces élus vous rappelant que vous deveniez ainsi un adjoint au maire n'habitant plus la commune et payé 680,64€ par mois ?

--0--

Votée en mars 2015, la loi a prévu que, lors de la première réunion du conseil municipal, immédiatement après l'élection du maire et des adjoints, le nouveau maire doit donner lecture de la charte de l'élu local, prévue à l'article L. 1111-1-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT). Le maire doit remettre aux conseillers municipaux une copie de cette charte et du chapitre du CGCT consacré aux « Conditions d'exercice des mandats locaux » (*articles L2123-1 à L2123-35 et R2123-1 à D2123-28*).

L'article L. 1111-1-1 du code général des collectivités territoriales dispose que « *Les élus locaux sont les membres des conseils élus au suffrage universel pour administrer librement les collectivités territoriales dans les conditions prévues par la loi. Ils exercent leur mandat **dans le respect des principes déontologiques consacrés** par la présente charte de l'élu local* ».

A Faulquemont, cette prescription n'a été mise en place que lors des élections municipales de 2020. Pourtant rien n'empêchait la maire de mettre en application cette disposition dès la loi votée.

N'habitant plus la commune, si rien ne vous oblige à démissionner, certaines valeurs voudraient que vous renonciez à votre fonction d'adjoint au maire rétribuée 680,64€/mois.

Des principes tel que la probité, l'éthique, la morale, l'intérêt public pour le plus grand nombre que l'on retrouve dans les articles 1 et 2 de la charte citée plus haut sont autant de valeurs qu'aujourd'hui les français réclament. Valeurs, sans oublier la transparence, que je partage et pour lesquelles je me bats.

--0--

Ainsi depuis courant mai 2022, fort de votre statut d'adjoint au maire et de président de commission des Affaires Culturelles, vous avez continué à prendre des décisions sur les affaires de **la commune de Faulquemont que vous n'habitez plus**.

Lors du conseil municipal de juin 2022, le maire BIANCHIN déclarait que les décisions des commissions *« s'imposaient aux élus siégeant en conseil municipal »*. Il y a quelques jours, cette affirmation a été à nouveau faite devant les élus par BIANCHIN. Avec cette déclaration mensongère (*les commissions facultatives donnent seulement un avis*), le maire donne tout pouvoir à ses adjoints présidents de commission. Vous continuez à être un de ses adjoints, **alors que vous n'habitez plus la commune**.

Ainsi, sous votre présidence, **alors que vous n'habitez plus la commune depuis mai 2022**, la commission des Affaires Culturelles « a décidé » le 10 juin 2022 du montant des subventions à attribuer à 5 associations locales. De la même manière, toujours sous votre présidence, les membres de cette commission ont décidé des tarifs de l'école de musique de Faulquemont.

Le 23 septembre 2022, la présidente (*Votre collègue l'adjointe au maire Charlotte LOUIS*) de la commission Communication et Vie publique, dont vous êtes membre, a décidé de vous confier la conception des pages du magazine municipal Initiatives. Ainsi, vous déciderez, **alors que vous n'habitez plus la commune depuis mai 2022**, de la rédaction des sujets sur : *« La vie à la Médiathèque ; La vie à l'école de musique municipale ; Les spectacles vivants du Singe Blanc et des autres troupes de théâtre ; Le cinéma et festival automne du Cinéma »*.

Ainsi, fort de votre statut d'adjoint au maire, vous avez rejoint le comité de Pilotage de l'étude CAUE *« la ville de demain pour FAULQUEMONT »*, dont on relèvera qu'il est composé seulement d'adjoints au maire (*un seul conseiller municipal de la liste minoritaire*). Vous aurez donc à décider des projets communaux à venir, de l'évolution des équipements, des transformations urbaines et paysagères, **alors que vous n'habitez plus la commune**.

Ainsi, en tant qu'adjoint au maire et administrateur du Centre Communal d'Action Sociale de Faulquemont (CCAS), au cours du conseil d'administration réuni le 27 septembre 2022, vous avez participé à la prise de décision de la revalorisation du barème pour l'attribution des secours et autres aides financières à attribuer à des faulquinois **alors que vous n'habitez plus la commune de Faulquemont**.

--0--

S'il ne m'appartient pas de vous imposer mes critères de vue, il m'appartient toutefois en ma qualité de Directeur de la publication Le Hérisson depuis de nombreuses années, d'informer les faulquinois de la manière dont est dépensé le budget de la commune dans laquelle, **eux, résident**. Comme il m'appartient de continuer d'informer les faulquinois du désordre résultant d'une mauvaise gestion. Cela porte un nom : gabegie.

Depuis 2008 que je me suis engagé en politique, la déontologie, la probité, l'éthique, la transparence ont toujours été mes guides, mes repères, les règles derrière lesquelles s'étaient engagés mes colistiers.

N'est-ce pas vous qui, dans un article de presse lors de votre départ en retraite, déclarait au journaliste et aux lecteurs du Républicain-Lorrain, je vous cite :

« Je veillais à ce que chaque euro de l'argent public dépensé l'était à bon escient ».

Ignorez-vous que ce qui complète votre retraite, votre indemnité d'adjoint au maire de 680,64€ mensuelle, est aussi de l'argent public ? L'argent des habitants de la commune de Faulquemont, **commune dans laquelle vous ne résidez plus ?**

Poussant à l'extrême mon propos, vous devez donc aux faulquinois la somme de 680,64€ fois 5 mois (juin à octobre 2022) soit 3403,20€. Je suis sûr qu'un tel acte d'abnégation vous grandirait auprès des faulquinois mais aussi auprès de tous ces élus et autres politiques. Nous ne manquerions pas de le faire savoir.

Cette façon de faire, bien qu'elle ne soit pas illégale, contribue à donner une mauvaise image des élus. N'est-ce pas vous qui aviez l'intention de présenter une liste lors des élections municipales de 2020, avant d'y renoncer pour vous associer, vous et ceux qui vous accompagnaient, à l'équipe BIANCHIN.

Enfin, avant de conclure cette lettre, je découvre encore que vous intervenez au relais Petite enfance de Saint-Avold. Cette action serait toute à votre honneur si cet organisme se situait à Faulquemont ou tout du moins sur le territoire du District Urbain de Faulquemont. Or il est situé à Saint-Avold, une des 41 communes de la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie, tout comme la commune dans laquelle vous résidez aujourd'hui.

Je m'interroge : **Sacerdoce ou opportunisme.**

Recevez, monsieur, mes salutations

--0--

Bonne lecture

